Communauté métropolitaine de Québec

RAPPORT ANNUEL | **2006**

Bâtir. Dans un même esprit.



ISBN 978-2-9809797-1-2
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007
Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2007

TABLE DES MATIÈRES

Message de la présidente 3

Message du directeur général 5

La Communauté métropolitaine de Québec 7
Le territoire 7
Son mandat et ses compétences 8
Le conseil 10
Le comité exécutif 11
Les commissions 11
Le comité consultatif agricole 11

Réalisations 2006 12
Aménagement du territoire 12
Développement économique 17
Gestion des matières résiduelles 20
Environnement 22
Transport en commun métropolitain 24
Autres réalisations 25

Les programmes de travail des commissions 27

Les municipalités du territoire 28
(population, superficie, potentiel fiscal
et richesse foncière uniformisée)

États financiers vérifiés 2006 29

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



L'année 2006 marque la cinquième année d'existence de la Communauté métropolitaine de Québec. Organisme dédié à la planification et à la coordination à l'échelle de la région métropolitaine de Québec, la CMQ a poursuivi ses activités dans le cadre des compétences qui lui ont été confiées par le législateur. Le rapport annuel 2006 dresse un bilan sommaire de ces réalisations.

Parmi les actions à souligner en 2006, il faut noter les interventions relatives à l'aménagement du territoire et à l'environnement, dans le cadre de l'élaboration du schéma métropolitain, celles concernant le développement économique, et celles relevant de la mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) Rive-Nord.

Les résultats financiers de l'année 2006 confirment la volonté du conseil de la CMQ de limiter l'évolution des dépenses, de mettre en place une administration souple et efficace et d'utiliser au mieux les ressources financières dont la CMQ dispose pour relever les défis de la région métropolitaine.

La présidente,

Andrée P. Boucher

Andrée P. Boucher

Le 31 mai 2007

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Au cours de l'année 2006, l'équipe administrative de la Communauté métropolitaine de Québec a poursuivi ses objectifs organisationnels afin de compléter les mandats confiés par le législateur, d'exercer un rôle actif de planification et de coordination à l'échelle de la région métropolitaine de Québec, d'apporter un soutien à la région et plus particulièrement aux municipalités et MRC faisant partie de son territoire et enfin d'administrer avec efficience et efficacité les ressources financières qui lui sont accordées par les municipalités.

En ce qui a trait aux mandats obligatoires que la CMQ devait compléter, des efforts soutenus ont été consacrés pour finaliser le projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire. Après avoir réalisé, dans les délais prescrits, une vision stratégique de développement, un plan des grands enjeux de développement économique et le plan de gestion des matières résiduelles pour la Rive-Nord, le schéma d'aménagement constituait l'un des plus importants mandats à compléter par la CMQ. Pour y arriver, un document d'importance dressant un état de situation rigoureux et exhaustif du développement du territoire de la CMQ a été rendu public en septembre 2006. Plus qu'un simple état de situation, ce document regroupe tous les résultats des travaux et études menés par la CMQ en matière notamment d'urbanisation, d'environnement ou de développement économique. Il contient également le résultat d'études originales et d'inventaires détaillés et obligatoires exigés par le schéma. Cet état de situation a permis de dresser les constats essentiels à la rédaction du projet de schéma qui doit être adopté d'ici le 1er juillet 2007.

En matière de planification, la CMQ a maintenu ses actions sur trois fronts : le suivi des plans déjà adoptés, la mise en place d'une veille stratégique et la réalisation d'études de fond sur des problématiques métropolitaines. À titre d'exemple, des gestes ont été posés pour dresser, à partir d'indicateurs et d'enquêtes mais également à partir des initiatives de développement économique régional menées notamment dans le cadre des projets ACCORD, un premier bilan du plan des grands enjeux de développement économique de la CMQ. Il en est de même pour le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la CMQ. Un souci constant a été porté à la cueillette d'informations permettant de faire le point sur les efforts consentis pour atteindre les objectifs de mise en valeur fixés par le gouvernement. Autre exemple, la CMQ, en partenariat avec Pôle Québec Chaudière-Appalaches, a jeté les bases des premiers indicateurs de veille économique permettant de comparer l'état de notre économie avec celle d'autres régions métropolitaines dynamiques au Canada et aux États-Unis.

La coordination des interventions à l'échelle métropolitaine a donné lieu à de nombreuses actions, notamment en matière de transport en commun métropolitain et d'aménagement du territoire. L'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) régissant le développement des éoliennes sur le territoire métropolitain constitue un exemple de ce souci de coordination à l'égard des préoccupations municipales. Les travaux menés par l'administration en matière de transport en commun entre les deux rives du Saint-Laurent s'inscrivent dans cette volonté de coordination indispensable entre les municipalités d'un même ensemble métropolitain.

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (suite)

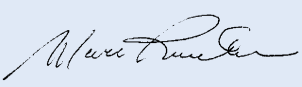
Pour ce qui est du soutien au milieu et aux municipalités, celui-ci a pris plusieurs formes. Il a donné lieu à la production et à la diffusion, via l'Intranet de la CMQ, de plusieurs outils géomatiques utilisés par les administrations municipales, dont l'image satellitaire du territoire de la CMQ. Cette avenue sera davantage développée au cours des années à venir en raison des économies d'échelle et de l'intérêt porté à ces indispensables outils de planification du territoire. Toujours dans une perspective de soutien aux membres, des mandats d'analyse ont été complétés par la CMQ, notamment pour établir un inventaire complet des milieux humides ou pour préciser les modes de collecte et les technologies les plus appropriées pour relever le défi du compostage des matières résiduelles. Le soutien de la CMQ a également pris la forme d'appuis politiques, de campagnes de communication, par exemple à l'égard du réemploi, de prise en charge de dossiers métropolitains comme celui de la collaboration et des pressions pour l'entretien et la mise en valeur du pont de Québec et enfin de contributions financières à des événements à caractère métropolitain tels le Marathon des Deux Rives ou la Place du marché des Fêtes de la Nouvelle-France qui réunit les producteurs agricoles des deux rives.

Enfin, en ce qui concerne la gestion de l'organisation, une attention spéciale a été accordée au contrôle des dépenses pour dégager une marge de manœuvre budgétaire en 2007 à partir, notamment, des activités prévues au budget 2006 mais qui, pour diverses raisons, n'ont pu être menées à terme. Des économies ont également été réalisées au niveau des contrats ou des mandats d'études confiés à l'externe. Enfin, le rapport des vérificateurs démontre une bonne gestion des ressources et un contrôle rigoureux exercé par l'administration.

L'année 2007 s'annonce constructive à plusieurs égards. Les travaux portant sur le schéma d'aménagement devront mener à l'adoption d'un projet pour consultation avant la fin de l'année 2007. La volonté de s'inscrire dans la dynamique de développement économique régional des projets ACCORD devrait donner un second souffle au plan des grands enjeux de développement économique de la CMQ, permettant ainsi à la région métropolitaine d'imposer davantage ses projets porteurs de développement. La réflexion de la CMQ concernant le transport en commun, et plus particulièrement les liens entre les deux rives du Saint-Laurent, devrait conduire à un consensus sur un appui à la mise en place de services à caractère métropolitain. Le PGMR recevra également une attention particulière. La production et la diffusion, par la CMQ, d'un premier bilan métropolitain réalisé en collaboration avec le comité de suivi des partenaires qui sera mis en place en début 2007 constituera une étape importante d'évaluation du chemin parcouru en ce domaine.

Enfin, je me permets de remercier les membres du conseil, du comité exécutif et des commissions pour leur confiance à notre endroit et de souligner la qualité du travail réalisé par la permanence de la CMQ.

Le directeur général,



Marc Rondeau

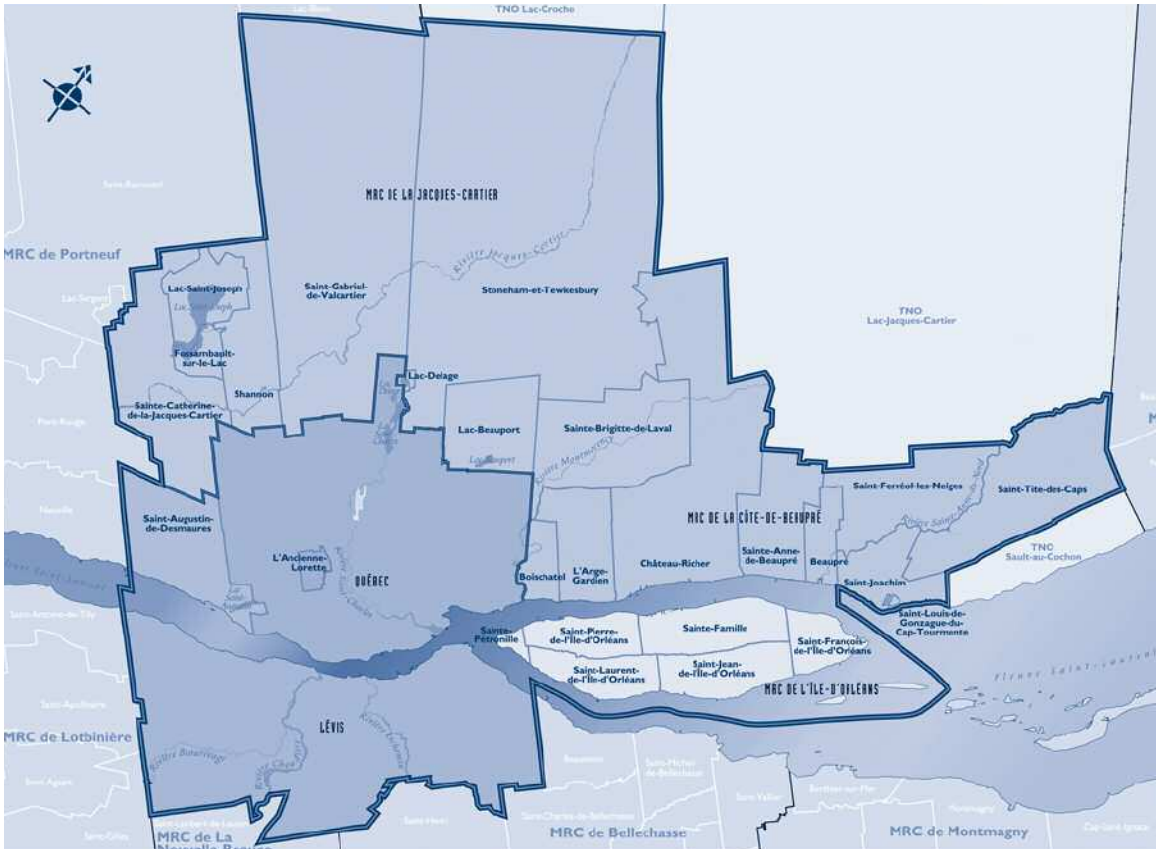
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

Née en 2002, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Sa structure administrative est légère et compte une quinzaine d'employés, pour un budget total de fonctionnement de trois millions de dollars.

« Bâtir, Dans un même esprit. » résume en quelques mots tout le défi que doit relever la CMQ : mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

LE TERRITOIRE

La CMQ regroupe 28 municipalités et 712 000 habitants, soit près de 10 % de la population du Québec. Elle couvre 3 347 kilomètres carrés en territoire municipalisé et, à des fins d'aménagement du territoire, un total de près 9 500 kilomètres carrés en y ajoutant les territoires non organisés.



SON MANDAT ET SES COMPÉTENCES

La Communauté métropolitaine de Québec doit proposer et communiquer une vision globale du développement de son territoire en lien avec les champs de compétence qui lui ont été accordés par le législateur. Organisme de coordination et de planification, la CMQ pose des gestes qui, ultimement, ont des répercussions dans la vie des citoyens.

Les pouvoirs, les obligations et les compétences obligatoires de la CMQ couvrent principalement les secteurs d'activité suivants :

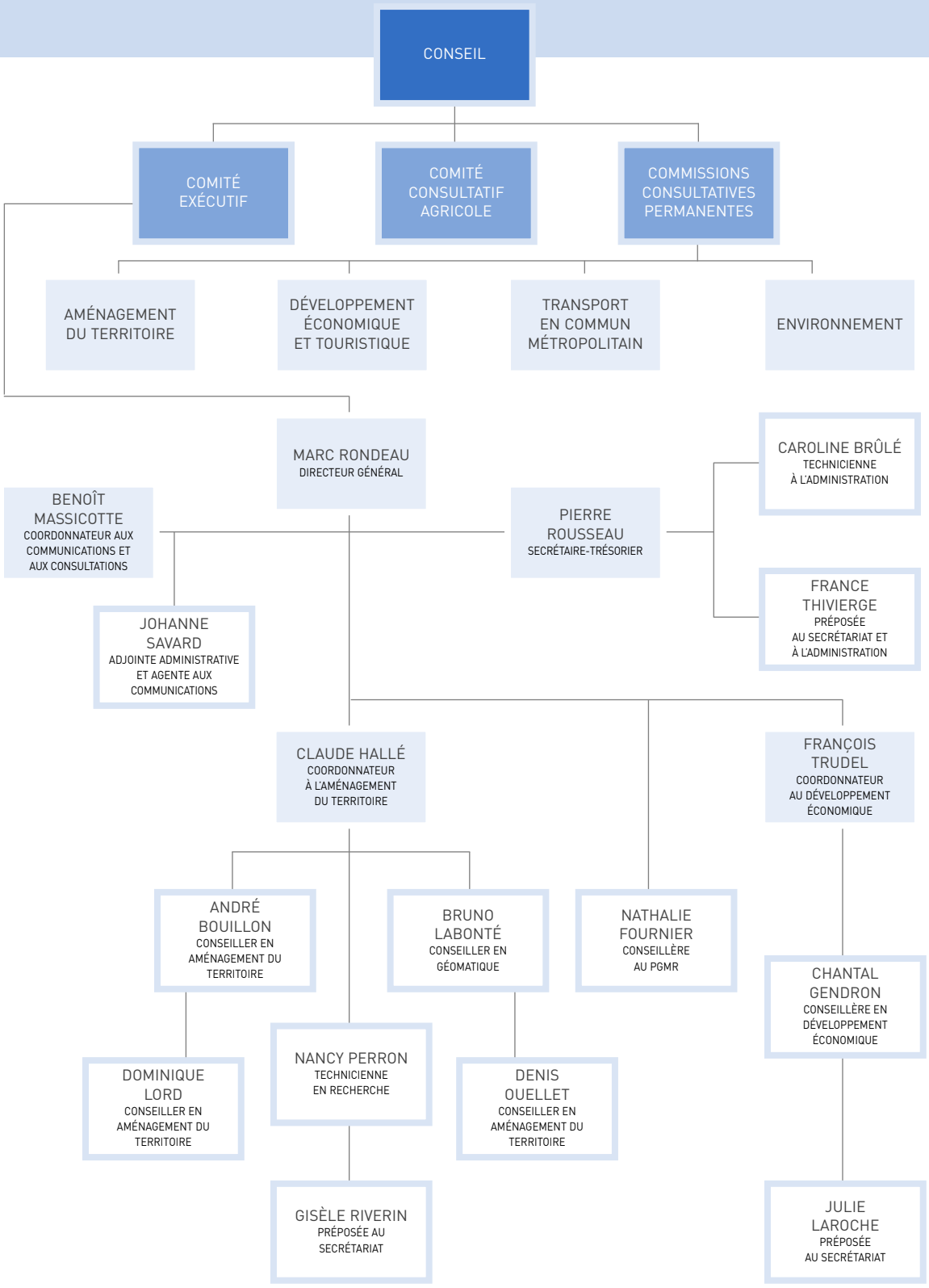
- L'adoption d'une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social du territoire métropolitain.
- L'adoption d'un plan des grands enjeux du développement économique.
- L'élaboration, l'adoption et la mise à jour d'un schéma métropolitain d'aménagement et de développement.
- La planification de la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de son territoire, à l'exclusion de celui de la ville de Lévis.
- L'établissement d'un programme de partage de la croissance de l'assiette foncière.

La CMQ peut également intervenir, si elle le juge à propos, dans d'autres sphères d'activité. Ses compétences facultatives touchent :

- Le pouvoir de prendre un recensement des habitants.
- La promotion du territoire sur le plan international pour y favoriser l'essor et la diversification de l'économie.
- Le développement artistique ou culturel - la CMQ a le pouvoir de recueillir et d'allouer des ressources pour des événements et des organismes artistiques ou culturels agissants sur son territoire.
- Le développement touristique - la CMQ peut prendre les mesures nécessaires pour assurer l'harmonisation des plans d'action des organismes municipaux de promotion et de développement touristique œuvrant sur son territoire.
- L'acquisition ou la construction des équipements ou infrastructures à caractère métropolitain.
- Le soutien financier d'événements à caractère métropolitain.
- La planification, la coordination et le financement du transport en commun métropolitain.
- La création d'un fonds destiné à soutenir financièrement des projets de développement.



L'organisation fonctionnelle de la Communauté métropolitaine de Québec*



*Décembre 2006

LE CONSEIL

En 2006, les affaires de la Communauté ont été administrées par un conseil formé de 17 membres et composé de la mairesse de la Ville de Québec et de huit autres personnes que le conseil d'agglomération de Québec a désigné parmi les représentants de L'Ancienne-Lorette, de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures, de la mairesse de la Ville de Lévis et de quatre autres personnes que le conseil de cette ville a désigné parmi ses autres membres et des préfets des municipalités régionales de comté (MRC) de La Côte-de-Beaupré, de La Jacques-Cartier et de L'Île-d'Orléans.

Le fonctionnement du conseil prévoit des règles précises pour que les décisions soient prises dans un contexte de consensus qui favorise l'émergence d'un véritable esprit métropolitain. Ses séances sont publiques et comprennent une période de questions de l'assistance.



Andrée P. Boucher
Présidente du conseil
Mairesse de Québec



Marcel Corriveau
Vice-président du conseil
Maire de Saint-Augustin-de-Desmaures



Carole Bégin-Giroux
Conseillère municipale
Québec



Ann Bourget
Conseillère municipale
Québec



André Demers
Conseiller municipal
Québec



Ralph Mercier
Conseiller municipal
Québec



Patrick Paquet
Conseiller municipal
Québec



Denise Trudel
Conseillère municipale
Québec



Conrad Verret
Conseiller municipal
Québec



Jean-Pierre Bazinet
Conseiller municipal
Lévis



Jean-Claude Bouchard
Conseiller municipal
Lévis



Jean-Luc Daigle
Conseiller municipal
Lévis



Anne Ladouceur
Conseillère municipale
Lévis



Danielle Roy Marinelli
Mairesse
Lévis



Henri Cloutier
Préfet
MRC La Côte-de-Beaupré



Michel Giroux
Préfet
MRC La Jacques-Cartier



Jean-Pierre Turcotte
Préfet
MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif de la CMQ est composé de la mairesse de Québec, qui le préside, de la mairesse de Lévis, qui en est la vice-présidente, d'un des trois préfets des MRC, d'un élu municipal de l'agglomération de Québec et d'un autre élu municipal provenant soit de l'agglomération de Québec ou de Lévis.

Présidente	Andrée P. Boucher, mairesse, Québec
Vice-présidente	Danielle Roy Marinelli, mairesse, Lévis
Membre	Michel Giroux, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Membre	Ralph Mercier, conseiller municipal, Québec
Membre	Anne Ladouceur, conseillère municipale, Lévis

LES COMMISSIONS

En 2006, quatre commissions ont été actives. Afin de respecter l'esprit de consensus qui règne au sein de la CMQ, toutes les commissions instituées par le conseil étaient formées d'élus de l'agglomération de Québec, d'un élu de Lévis et d'un élu d'une des trois MRC du territoire.

Aménagement du territoire

Jacques Teasdale, président, conseiller municipal, Québec
Henri Cloutier, vice-président, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Jean-Luc Daigle, membre, conseiller municipal, Lévis
Guy Perrault, membre, conseiller municipal, Québec

Développement économique et touristique

Michel Giroux, président, préfet, MRC La Jacques-Cartier
Marc Simoneau, vice-président, conseiller municipal, Québec
Richard Côté, membre, conseiller municipal, Québec
Danielle Roy Marinelli, membre, mairesse, Lévis

Transport en commun métropolitain

Paul Shoiry, président, conseiller municipal, Québec
Jean-Pierre Bazinet, vice-président, conseiller municipal, Lévis
Henri Cloutier, membre, préfet, MRC La Côte-de-Beaupré
Patrick Huot, membre, conseiller municipal, Québec

Environnement

Jean-Claude Bouchard, président, conseiller municipal, Lévis
Raymond Dion, vice-président, conseiller municipal, Québec
François Picard, membre, conseiller municipal, Québec
Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

LE COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Tel que le prévoient la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et la *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec*, la CMQ s'est également dotée d'un comité consultatif agricole (CCA). Ce dernier a pour mandat d'étudier toute question relative à l'aménagement du territoire agricole, à la pratique des activités agricoles et aux aspects environnementaux s'y rattachant. Il lui revient entre autres d'émettre des avis sur les demandes formulées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

En 2006, ses membres étaient au nombre de dix :

Guy Perrault, président, conseiller municipal, Québec
Guy Dumoulin, vice-président, conseiller municipal, Lévis
François Blouin, producteur agricole, MRC L'Île-d'Orléans
Marcel Corriveau, membre, maire, Saint-Augustin-de-Desmaures
Gaétan Fréchette, producteur agricole, Lévis
Alain Juneau, producteur agricole, Québec
Jean Landry, résident, Lac-Beauport
Stephen Lavallée, producteur agricole, MRC La Jacques-Cartier
Bruno Letarte, producteur agricole, MRC La Côte-de-Beaupré
Jean-Pierre Turcotte, membre, préfet, MRC L'Île-d'Orléans

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* prévoit que cette dernière doit élaborer, adopter et maintenir en vigueur, en tout temps et sur l'ensemble de son territoire, le schéma d'aménagement prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce schéma métropolitain d'aménagement et de développement (SMAD) doit assurer le développement économique harmonieux de chacune des composantes du territoire de la Communauté. Il doit faire le point sur notre urbanisation, en évaluer les conséquences, identifier nos potentiels et poser les bases pour assurer la croissance et la prospérité dans un contexte de mondialisation de l'économie, de ralentissement de la croissance démographique et de vieillissement de la population. Le défi est colossal.

Un état de situation… pour mieux préparer l'avenir

Si l'année 2005 a été marquée par l'adoption de la vision stratégique de développement du territoire de la communauté métropolitaine de Québec, on peut sans conteste affirmer que l'année 2006 a été largement influencée par l'élaboration, puis le dépôt le 21 septembre en séance du conseil, de l'*État de situation* du territoire de la CMQ.

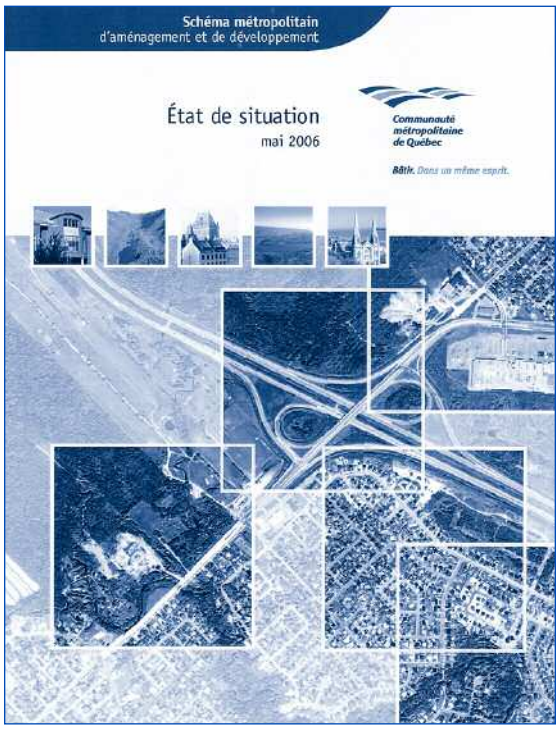
Élaboré pour guider les élus dans les choix d'aménagement qu'ils entendent privilégier, l'*État de situation* fournit toute l'information nécessaire pour saisir les problématiques de portée métropolitaine et leurs incidences au plan local. Il brosse dans un premier temps un portrait des thèmes qui auront une incidence directe sur l'élaboration du schéma : variation de la population et du nombre de ménages, évolution de la structure économique, qualité du milieu de vie, etc.

De l'espace…

Parmi les nombreux constats ayant une incidence directe sur l'élaboration du projet de schéma d'aménagement, notons entre autres que :

- D'ici 2021, la demande projetée de logements sera de 51 400 unités, alors que les périmètres d'urbanisation actuels peuvent en accueillir 95 800.
- Deux millions de mètres carrés additionnels d'espaces réservés au secteur industriel seront nécessaires au cours des 15 prochaines années dans la Ville de Québec.
- Trois millions de pieds carrés d'espaces à bureau devront être aménagés d'ici 2021 sur le territoire de la CMQ.
- Trente-trois kilomètres carrés ont été exclus de la zone agricole depuis 1981.
- Malgré leur dégradation, les milieux naturels demeurent importants et diversifiés.
- Élément fondamental de l'identité régionale, le corridor fluvial est un milieu artificialisé et peu accessible aux citoyens.
- Le statut de la région métropolitaine comme siège social de la capitale nationale interpelle toutes les composantes de la CMQ.

L'*État de situation* présente également les principaux constats et enjeux d'aménagement en matière d'urbanisation, de développement du secteur commercial et de service, des espaces industriels, du territoire agricole, des infrastructures de transport, des milieux naturels, des territoires et sites d'intérêt et des contraintes naturelles et anthropiques. Éléments incontournables du territoire, le fleuve et la fonction de capitale font l'objet d'un traitement spécifique.



Il s'agit sans aucun doute du document de connaissance le plus complet réalisé à ce jour à l'échelle de la région métropolitaine en matière d'aménagement du territoire. C'est la commission Aménagement du territoire qui en a supervisé l'élaboration, grâce entre autres à la collaboration de l'équipe de la CMQ et du comité technique Aménagement du territoire formé de spécialistes provenant de Québec, de Lévis et des MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans.

Plusieurs des études réalisées à ce jour à l'interne et par des firmes spécialisées ont également été intégrées aux réflexions ayant mené à la publication de ce portrait.

À l'automne, cet *État de situation* a fait l'objet d'une large distribution auprès des municipalités et MRC du territoire de même qu'auprès des principaux partenaires de la Communauté. L'ensemble de la population a également accès à la totalité de ce portrait via Internet. Tous ces travaux ont finalement été l'objet d'échanges avec divers spécialistes du milieu dans le cadre des États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, événement auquel la CMQ s'est associée à titre d'exposante.

Vers un projet de schéma

Dès leur parution, les données contenues dans l'*État de situation* ont servi de point de départ à l'élaboration du projet de schéma, constitué pour sa part des orientations, objectifs et intentions d'aménagement et de leur transcription au plan spatial sous forme d'affectations du territoire. Coordonnés par les membres de la commission Aménagement du territoire et réalisés en étroite collaboration avec l'équipe aménagement de la CMQ et les spécialistes provenant de chacune des parties du territoire, ces travaux ont également occupé une partie du temps de travail des commissions Transport en commun métropolitain, Environnement et Développement économique et touristique.

Un document complémentaire, regroupant l'ensemble des dispositions normatives à intégrer obligatoirement aux plans d'urbanisme de chacune des municipalités de la région métropolitaine, accompagnera le projet de SMAD.

Initialement prévue pour décembre 2006, l'adoption du projet de SMAD par le conseil de la CMQ a été reportée à juin 2007 pour ensuite être l'objet de consultations publiques, tel que le prévoit la Loi de la CMQ. Ces dernières se feront auprès de la population, des municipalités et du gouvernement du Québec.



Des balises à l'implantation d'éoliennes

L'industrie éolienne connaît au Québec et dans le monde un développement sans précédent. L'utilisation de cette forme d'énergie permet de réduire substantiellement les émissions de gaz à effet de serre en plus d'être porteuse d'un fort potentiel de développement économique. Consciente de ces avantages, la Communauté métropolitaine de Québec désirait cependant prendre rapidement toutes les mesures requises afin de protéger les potentiels récréo-touristiques et les sites patrimoniaux de son territoire.

Il n'existe en effet à l'heure actuelle aucune réglementation spécifique aux éoliennes sur le territoire de la CMQ. L'adoption d'un moratoire par le conseil de la CMQ, le 24 août 2006, permettait ainsi d'éviter que les autorités municipales responsables de l'émission des permis ne se trouvent confrontées à des demandes visant l'implantation d'éoliennes avant que la Communauté métropolitaine de Québec n'ait terminé sa réflexion sur le sujet.

Moins de trois mois après l'adoption de ce moratoire, la CMQ adoptait, le 16 novembre 2006, un premier règlement de contrôle intérimaire (RCI) ayant pour objectifs de régir l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes.

Les zones que la CMQ proposait d'ouvrir aux développeurs étaient situées à l'intérieur des territoires non organisés (TNO) du Lac-Croche et du Lac Jacques-Cartier, soit dans la Réserve faunique des Laurentides et sur les terres du Séminaire, localisées au nord des municipalités de la Côte-de-Beaupré. Ces zones représentent 42 % du territoire de la CMQ, TNO inclus. Toutefois, certains secteurs jugés incompatibles à la venue d'éoliennes (voir encadré) étaient exclus des zones exploitables.

Les secteurs jugés incompatibles à l'implantation d'éoliennes

La CMQ propose que certains secteurs jugés incompatibles à la venue d'éoliennes soient exclus des zones exploitables.

- Le parc national de la Jacques-Cartier;
- La Forêt Montmorency;
- La zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Rivière-Blanche;
- Le territoire libre du Lac-Croche;
- Les routes 169 et 175 et leurs abords;
- Les milieux exceptionnels sur les plans écologique ou faunique (habitats du caribou, héronnière, écosystème forestier exceptionnel du lac des Neiges, habitats d'espèces menacées ou en péril...).

Ce projet de règlement proposait également de mettre en place une série de mesures visant la protection des biens, des personnes et des habitats : distances séparatrices à respecter, normes sur les chemins d'accès, apparence physique des éoliennes, raccordement de ces dernières au réseau d'Hydro-Québec, démantèlement des éoliennes... Le règlement proposé prohibait également, à tout le moins temporairement, l'implantation d'éoliennes à l'intérieur des territoires des 28 municipalités de la CMQ.

En fin d'année 2006, ce projet de RCI a été soumis à la ministre des Affaires municipales et des Régions pour émission d'un avis de conformité aux orientations gouvernementales.

Les premiers mois de l'année 2007 seront mis à profit pour terminer les inventaires relatifs aux paysages, aux sites historiques et touristiques et aux concentrations de ressources fauniques particulières. Des consultations auprès des élus municipaux devront également être entreprises avant que le règlement soit précisé en regard du territoire de ces municipalités.

Toutes les photographies satellitaires du territoire accessibles aux municipalités

On se rappellera qu'afin de faciliter la réalisation des travaux de planification et d'aménagement de son territoire et des 28 municipalités qu'il comporte, la CMQ a procédé, à l'été 2003, à la prise de photographies satellitaires pour l'ensemble de son territoire municipalisé. La précision de ces dernières permet l'accessibilité à une échelle maximale de 1/2 000, soit une résolution de 60 cm au sol.

En juillet 2006, la CMQ rendait accessible sur son intranet la consultation de l'ensemble de ces images satellitaires, et ce sans que le visiteur n'ait à recourir à quelque outil spécialisé que ce soit. L'internaute peut ainsi interroger la photo de son choix et avoir directement accès à celle de sa MRC, de sa ville ou de son arrondissement. L'outil de diffusion utilisé comprend également une règle à mesurer les distances et les superficies. Ce service est à l'usage exclusif des municipalités et MRC du territoire.

La grande popularité de cette banque de données et la nécessité de la maintenir à jour a incité la CMQ à procéder à une seconde prise de photographies aériennes au cours de l'été 2006. Parallèlement, une base de données en trois dimensions était montée pour l'ensemble du territoire municipalisé. Ces nouveaux outils d'aide à la prise de décisions permettent à la fois de mieux suivre l'évolution du territoire, de justifier l'émission de divers avis de conformité, de préciser avec le plus d'à-propos possible le contenu de règlements de contrôle intérimaire portant, par exemple, sur l'implantation d'éoliennes ou la détermination des zones de production porcine, de délimiter avec précision les périmètres d'urbanisation et les milieux humides, de juger de l'impact d'un projet ou encore de simuler l'effet de nouvelles normes de protection des cours d'eau.

Ces images aériennes prises en 2006 seront disponibles sur l'intranet de la CMQ au cours de l'année 2007 afin de maximiser le partage d'informations entre les 28 municipalités du territoire et ainsi réduire d'autant les dépenses de chacune d'entre elles.



Source : Digitalglobe, 2003

Afin de renforcer l'image distinctive de la région, la CMQ s'est donnée pour objectif de développer une vision métropolitaine de mise en valeur du fleuve et de ses rives.

La CMQ et l'implantation des commissions forestières régionales

En fin 2006, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale présentait à la CMQ une proposition provisoire dans le cadre du Programme relatif à l'implantation de commissions forestières régionales et à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement forestier.

Le territoire municipalisé de la CMQ est recouvert à plus de 70 % de boisés et de forêts alors que les territoires non organisés de la Communauté le sont à plus de 99 %. De plus, la CMQ a pleine compétence sur ces territoires en matière d'aménagement du territoire.

Appui à la MRC La Côte-de-Beaupré

Le 1er novembre 2006, la MRC La Côte-de-Beaupré adoptait une résolution demandant au gouvernement du Québec que le territoire non organisé de Sault-au-Cochon soit désormais soustrait de toute possibilité de jalonnement minier et qu'un parc régional y soit créé. Cette démarche de la MRC a reçu l'appui unanime du conseil de la CMQ.

Dans un avis unanime, les membres de son conseil ont appuyé les principes et recommandations des préfets des MRC de la Capitale-Nationale en rappelant entre autres à la CRÉ que le modèle de gestion proposé devait tenir compte des compétences, particularités et pouvoirs des MRC et municipalités locales. De plus, la CMQ a formulé ces recommandations :

1. le projet de la CRÉ doit reconnaître les compétences et le territoire d'intervention de la CMQ;
2. la CMQ doit être représentée au conseil de la commission forestière régionale (CFR);
3. le mode de fonctionnement de la CFR doit associer la CMQ à l'élaboration du plan régional de développement forestier;
4. ce plan doit être approuvé par la CMQ dans le cadre de ses compétences.

Ces commentaires ont été simultanément soumis à la CRÉ de la Capitale-Nationale, au ministre des Ressources naturelles et de la Faune ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Les avis demandés à la CMQ

Au cours de l'année 2006, 29 demandes d'avis en provenance du ministère des Affaires municipales et des Régions et six autres en provenance de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ont été reçues puis traitées par la CMQ.

Ces avis ont porté sur des sujets aussi variés que la gestion de la fonction résidentielle, le contingentement de la production porcine, les demandes d'exclusion de la zone agricole, l'application de la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, le développement éolien ou la protection d'emprises ferroviaires à des fins touristiques. Dans chacun de ces cas, les membres des commissions assignées aux dossiers ont été sollicités.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Communauté métropolitaine de Québec a pour mission de développer une plus grande cohésion dans les interventions des municipalités et des MRC qui la composent. Au cours de l'année 2006, divers gestes lui ont permis de mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme économique et la qualité de vie qui caractérisent la région.

La planification du développement économique régional

En juin 2005, le conseil de la Communauté adoptait, suite à une série de consultations publiques, *le Plan des grands enjeux 2005-2010 du développement économique du territoire de la CMQ*.

Élaboré dans le but de susciter l'adhésion des principaux acteurs métropolitains en matière de développement économique, ce *Plan* a été l'objet, au cours de l'année 2006, de nombreuses démarches de la part des membres de la commission Développement économique et touristique qui avaient reçu pour mandat d'en faire l'évaluation.

Dès le mois de mai, la commission avait l'occasion d'entendre divers intervenants de la région se prononcer sur l'à-propos des mesures contenues dans ce *Plan* et de prendre connaissance des résultats d'études en lien avec ce dernier, et plus particulièrement ceux provenant des projets ACCORD. Une rencontre entre des représentants de la Communauté métropolitaine de Montréal, le président de la commission et la direction générale de la CMQ permettait de s'inspirer d'expériences vécues à l'extérieur de la région. Les experts des services de développement économique de Québec et Lévis et des centres locaux de développement (CLD) de chacune des MRC ont à leur tour été appelés à se pencher sur les éventuels correctifs à apporter au plan des grands enjeux économiques.

Le bilan du *Plan des grands enjeux économiques*

Le bilan qui sera dévoilé en janvier 2007 permettra de voir dans quelle mesure le *Plan des grands enjeux* (PGE) a réussi à orienter et mobiliser le monde municipal régional. Ces questions seront entre autres traitées :

- La pertinence des enjeux mis de l'avant par la CMQ
- La nécessité de prioriser ces enjeux
- L'importance d'établir un bilan annuel de la situation économique régionale
- La conciliation entre les enjeux prioritaires retenus dans le cadre de la démarche ACCORD et ceux du PGE
- La prise en considération du PGE par les municipalités ainsi que les partenaires locaux et régionaux
- Le soutien économique octroyé aux régions de Québec et Montréal (comparaison)

Le bilan tracé par la commission sera dévoilé en janvier 2007. Il évaluera principalement la justesse et la rigueur des informations fournies dans le *Plan* ainsi que l'utilisation faite de ce dernier par les municipalités et autres partenaires du milieu économique.

Pour une lecture commune de la situation économique métropolitaine

L'année 2006 a été l'occasion, pour la CMQ, de poursuivre ses activités de veille, essentielles à la prise de décisions éclairées en matière de développement économique, et ce tant au niveau local que régional ou national.

En septembre, la CMQ rendait ainsi publics les six profils socio-économiques de son territoire, soit ceux de l'agglomération de Québec, de Lévis, des MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans de même qu'un profil de l'ensemble de son territoire.

Ce nouvel outil de référence vise à mieux faire connaître les réalités vécues par chacune des composantes de la Communauté à l'égard de la démographie, de la mobilité des personnes, de l'immigration, de la scolarité des résidents, de l'économie, du déplacement des personnes et du logement. Ces profils ont servi de référence lors du suivi au plan des grands enjeux du développement économique ainsi que lors de l'élaboration du schéma métropolitain d'aménagement et de développement. Ils seront également utilisés à l'occasion des consultations publiques sur le projet de schéma d'aménagement. Tous sont disponibles sur le site Internet de la CMQ.



Réalisé par le Conference Board du Canada pour le compte de la Communauté métropolitaine de Québec et Pôle Québec Chaudière-Appalaches, le *Portrait économique comparé 2006* de la région métropolitaine de Québec constitue une première puisqu'il compare non pas des villes entre elles mais bien des régions métropolitaines, le plus souvent de poids équivalents, autant au Canada (10) que dans le Nord-Est des États-Unis (10).

Québec obtient une 4e place du Conference Board

Quelques faits marquants de cette étude permettent de comparer la région métropolitaine de Québec à 19 autres régions métropolitaines canadiennes et étasuniennes de tailles comparables.

- Une 1re position pour la création d'emplois avec une augmentation de 3,9 % en un an (15 000 nouveaux emplois).
- Une autre première position avec une augmentation de 5,4 % du revenu personnel disponible par habitant.
- Avec une population active à 67,6 %, la RMR de Québec affiche son plus haut taux depuis 18 ans.
- Québec confirme sa position de meilleur endroit pour implanter et opérer une entreprise, d'après l'indice développé par la firme KPMG.
- Québec est cependant la seule région canadienne à enregistrer une diminution de son taux de productivité.
- En 2005, le PIB réel de Québec a crû de 3,9 % alors que la croissance moyenne des 20 agglomérations canadiennes et étasuniennes considérées s'établissait à 3,4 %.

Les douze indicateurs retenus pour comparer, parfois sur une période de 15 ans, les performances de ces régions métropolitaines, l'ont été afin d'évaluer la capacité de chacune d'entre elles à relever des défis économiques comme la prospection de nouvelles entreprises et la capacité à répondre aux besoins en main-d'œuvre qualifiée.

La réalisation conjointe du présent portrait économique démontre l'intérêt qu'ont le monde municipal et le milieu économique à travailler ensemble. Pour être efficace, leurs actions doivent cependant partir d'un constat sur lequel tous s'entendent. Consciente du rôle qu'elle a à jouer en cette matière, la CMQ entend poursuivre ses efforts afin de développer une plus grande cohésion dans les interventions des différents acteurs économiques métropolitains.

De nombreux appuis au développement économique régional

Partenaire officiel de la démarche ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) de la région de la Capitale-Nationale, la CMQ est résolue à participer à ce vaste effort de mobilisation économique réunissant les secteurs privé, académique et public de la communauté métropolitaine de Québec.

Le président de la commission Développement économique et tourisme, monsieur Michel Giroux, siège d'ailleurs à la table régionale de la démarche ACCORD. Cette commission a en outre pour objectif d'assurer l'arrimage des créneaux d'excellence, des préoccupations et des projets retenus par les comités ACCORD de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de la région métropolitaine.

Par ailleurs, consciente de l'importance économique des grands événements se déroulant sur son territoire et de la concurrence possible s'instaurant graduellement entre Montréal et Québec à cet égard, la Communauté métropolitaine de Québec s'est portée à la défense de la région en demandant au gouvernement du Québec d'assurer une meilleure coordination des calendriers et des efforts de promotion et de développement de ces événements.

En début d'année 2006, la CMQ a été interpellée dans le cadre de la réorganisation éventuelle des infrastructures du Jardin zoologique et du Parc Aquarium du Québec. La gestion et le financement de ces équipements métropolitains ont également été l'objet de plusieurs rencontres de travail des membres du comité exécutif de la CMQ.

En réaction aux mesures gouvernementales visant à soutenir l'économie des régions ressources, le conseil de la Communauté a demandé au gouvernement du Québec de suspendre l'application de certaines mesures fiscales jugées discriminatoires à l'égard des PME manufacturières de la région métropolitaine de Québec, le temps que le gouvernement complète les études d'impact qu'il avait déjà entreprises.

Dans une résolution adoptée par l'ensemble des membres de son conseil, la CMQ a appuyé la candidature conjointe des villes de Lévis, Saint-Georges et Thetford Mines pour la tenue des Jeux du Canada de l'été 2013.

Rappelons enfin que la Communauté a compétence pour soutenir financièrement des événements à caractère métropolitain. Le Marathon des Deux Rives, la Semaine des transports alternatifs et collectifs, Imagine! L'événement de l'innovation, le Marché public UPA, Les prix du patrimoine, la Foire des entreprises d'économie sociale, le Rendez-vous agroalimentaire, la Soirée Produits du Terroir, le Carrefour de l'emploi de l'Université Laval ainsi que la Soirée du Fonds d'emprunt économique communautaire ont profité d'une aide ponctuelle de la CMQ au cours de l'année 2006.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Après avoir été approuvé par le gouvernement du Québec, le *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Communauté métropolitaine de Québec Rive-Nord* entrait en vigueur en avril 2005. Ce Plan définit les mesures à prendre pour assurer, d'ici 2008, l'atteinte des objectifs de mise en valeur fixés par la *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*.

Suivre l'atteinte des objectifs du *Plan*

Plusieurs responsabilités ont été confiées à la CMQ en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Responsable de la coordination et du suivi du *Plan*, elle a pour première obligation de produire, sur une base annuelle, des rapports d'avancement permettant de vérifier l'état de la mise en application des mesures comprises dans le *Plan*, la performance réelle des municipalités en regard des objectifs fixés dans ce Plan et l'efficacité des actions prévues au *PGMR*.

Afin de permettre à divers représentants régionaux de suivre la mise en œuvre du *PGMR* et de prendre connaissance des performances établies dans le bilan régional annuel, la CMQ a mis en place un comité communautaire de suivi. Le principal mandat de ce dernier consiste à suivre l'avancement du *Plan* et à faire ses propositions aux autorités de la CMQ afin que ces dernières puissent ajuster les modalités prévues au PGMR en fonction des performances atteintes.

C'est par le biais de divers comités que la CMQ coordonne le travail des municipalités de son territoire. Le comité technique et le sous-comité communication permettent, chacun à sa manière, d'alimenter la réflexion entourant la réalisation et la diffusion éventuelle du bilan de performance. Finalement, la CMQ siège, à titre d'observatrice, aux comités de suivi du lieu d'enfouissement et de l'incinérateur.

En cours d'année 2006, des questionnaires ont été conçus puis acheminés aux 27 municipalités soumises au *PGMR* de la CMQ Rive-Nord. Toutes devaient compléter ces derniers puis retourner les résultats à la Communauté. Le respect de cette condition permettra à la CMQ de remplir adéquatement ses engagements par la publication, en cours d'année 2007, des bilans de performance 2005 et 2006 des municipalités de son territoire.

Par ailleurs, la CMQ siège, à titre d'observatrice, aux comités de vigilance du lieu d'enfouissement et de l'incinérateur.

Les matières putrescibles, une cible prioritaire pour la CMQ

Plus de 40 % des matières résiduelles générées par le secteur municipal sont composées de résidus verts (feuilles, herbe, sapins de Noël...) et de résidus alimentaires. En 2002, seulement 30 % des résidus verts et une infime partie des résidus de table étaient l'objet d'une mise en valeur. Il allait donc de soi que la CMQ s'intéresse de près à cette question et prenne les mesures nécessaires à un renversement de tendance.



Or, aucune infrastructure de traitement de tels résidus n'est actuellement en place sur le territoire de la CMQ Rive-Nord. La Communauté a obtenu une aide financière du Fonds municipal vert, administré par la Fédération canadienne des municipalités, afin d'entreprendre avec les municipalités une réflexion permettant de préciser la ou les technologies de traitement à retenir, le mode de collecte à privilégier, l'arrimage avec les infrastructures existantes et, globalement, la faisabilité technique, environnementale et économique de ce projet de centre régional de traitement des matières organiques.

Le réemploi, pour concilier environnement et économie

Simple, économique et écologique, le réemploi constitue une autre excellente manière de réduire le contenu de nos poubelles. On se souviendra qu'en 2005, la Communauté métropolitaine de Québec produisait le *Bottin du réemploi* afin d'aider la population à se départir de la façon la plus écologique qui soit d'objets devenus inutiles.

En 2006, la CMQ entreprenait la deuxième phase de cet effort de sensibilisation aux vertus du réemploi en démarrant les travaux nécessaires à la publication d'un tout nouveau guide destiné à favoriser, cette fois-ci, l'achat de biens usagés. À terme, ce guide répertoriera près de 200 entreprises, toutes localisées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord, où les citoyens pourront se procurer, à bon prix, une foule de biens usagés de consommation courante tels articles de sport, jouets, livres, meubles, vêtements, ordinateurs, appareils électroménagers et autres. Comme dans le cas du *Bottin du réemploi*, ce guide sera distribué dans tous les foyers du territoire. Simultanément, une campagne de promotion visera à sensibiliser les citoyens aux vertus du réemploi, une façon différente de consommer qui permet de donner une seconde vie aux biens que nous possédons, aide à diminuer la pression exercée sur les ressources naturelles, réduit le recours à l'élimination et permet aux citoyens de réaliser des économies substantielles.

ENVIRONNEMENT

Tous les sondages nous le rappellent périodiquement, l'environnement fait maintenant partie intégrante des préoccupations d'une vaste proportion de la population. La réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement, la mise en valeur du fleuve et de ses rives de même que la préservation de la qualité de notre milieu de vie ont naturellement amené la CMQ à se pencher sur diverses problématiques en lien avec l'environnement.

Une première au Québec, un répertoire complet des milieux humides

Réalisé par Canards Illimités Canada en collaboration avec la CMQ, la Ville de Québec et le Fonds d'action québécois pour le développement durable, le répertoire des milieux humides de la communauté métropolitaine de Québec a été rendu public le 2 novembre 2006.

Outil essentiel pour un aménagement éclairé du territoire, ce répertoire offre une liste des attributs de chacun des 2 434 milieux humides recensés et comprend trois produits cartographiques complémentaires, à savoir un atlas, des fiches administratives (cartes, photos et statistiques) pour chaque MRC, chaque ville et chaque arrondissement ainsi qu'un document offrant en exemple des milieux humides de la ville de Québec. Il constitue de ce fait un apport de premier plan à la réalisation du schéma métropolitain d'aménagement et de développement en voie d'élaboration à la Communauté métropolitaine de Québec.



La réalisation du répertoire des milieux humides de la CMQ permettra à cette dernière d'aller plus loin et de proposer des mesures concrètes pour préserver ces milieux d'une grande importance pour notre environnement.

La CMQ a joué un important rôle dans la réalisation de ce portrait, entre autres en convainquant Canards Illimités Canada d'étendre cette recherche, qui était initialement prévue pour ne couvrir que Québec, L'Ancienne-Lorette et Saint-Augustin-de-Desmaures, aux territoires de Lévis et des MRC La Côte-de-Beaupré, La Jacques-Cartier et L'Île-d'Orléans. Le territoire couvert par le répertoire des milieux humides a donc été multiplié par 6,5. Au lieu des 429 milieux humides de l'agglomération de Québec, Canards Illimités a ainsi pu répertorier puis analyser 2 434 de ces milieux. La CMQ a également collaboré directement à la réalisation de ce portrait en fournissant des bases de données cartographiques et des images satellitaires de l'ensemble du territoire en plus d'assumer le salaire d'un étudiant stagiaire et de mettre à la disposition de Canards Illimités son expertise en environnement et en aménagement du territoire.

La CMQ s'est également assurée de la diffusion de ce portrait des milieux humides auprès de ses partenaires, et plus particulièrement des 28 municipalités comprises sur son territoire.

Une alliance avec les villes situées en amont du Saint-Laurent

Dans la vision stratégique qu'elle rendait publique en 2005, la CMQ adoptait une orientation où elle soulignait l'importance de s'appuyer sur la gestion par bassin versant pour préserver la ressource eau, tant en qualité qu'en quantité, afin d'en permettre l'utilisation à de multiples fins.

C'est en ayant cette orientation à l'esprit que la Communauté métropolitaine de Québec a poursuivi sa collaboration avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, une association canado-américaine entièrement vouée à la protection et à la restauration du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Quelques enjeux communs Saint-Laurent — Grands Lacs

Chicago, Toronto, Montréal et 17 des 28 municipalités comprises sur le territoire de la CMQ sont toutes situées en bordure du Saint-Laurent et des Grands Lacs et, de ce fait, partagent une série de préoccupations communes.

- La baisse anticipée des niveaux d'eau qui pourrait avoir un impact sur la localisation des prises d'eau municipales, la protection des milieux humides et la compétitivité du transport maritime.
- La qualité des eaux du système qui peut affecter directement la santé des citoyens.
- La présence d'espèces envahissantes, moins préoccupante sur le territoire de la CMQ que dans les Grands Lacs, mais qui nécessite quand même une certaine vigilance.
- Le vieillissement des infrastructures de la Voie maritime du Saint-Laurent, bientôt âgées de 50 ans.
- La complémentarité des activités maritimes du port de Québec et des nombreux ports situés en amont.

En plus de participer à son congrès 2006, la CMQ a directement été impliquée dans la conception du plan d'affaires de cette nouvelle association, créée en 2005 à l'occasion de la conférence des maires des Grands Lacs et du Saint-Laurent organisée à Québec par la CMQ. À de multiples occasions, des représentants de la Communauté se sont également fait un devoir de rappeler à leurs partenaires des Grands Lacs que, bien qu'excentré par rapport à l'ensemble hydrographique Grands Lacs—Saint-Laurent, le fleuve n'en constitue pas moins l'entonnoir par où se déversent toutes les eaux en provenance des Grands Lacs et que, de ce fait, les préoccupations exprimées par les villes riveraines du Saint-Laurent devaient être prises en compte par l'Alliance.

Réduire les nuisances associées aux odeurs

En 2003, un règlement de contrôle intérimaire (RCI) portant sur la protection des cours d'eau, des milieux naturels et des prises d'eau potable ainsi que sur la gestion des entreprises à fortes charges d'odeur situées à Lévis et Québec était voté par le conseil de la CMQ.

Au cours de l'année 2006, la Communauté a évalué la pertinence de maintenir en vigueur une disposition de ce RCI prévoyant que tous les agriculteurs de ces municipalités devaient depuis cette date remettre à la CMQ une déclaration d'épandage spécifiant, entre autres, les quantités de matières épandues de même que les superficies de terres touchées. Une décision sera prise à cet égard au cours de l'année 2007.

Parallèlement, la Communauté a suivi de près les démarches entreprises par la Ville de Lévis relativement à la possibilité d'établir, sur ce territoire, une seule fosse de transfert de lisier avec, pour objectif, de réduire les nuisances associées à ce type d'activité. Les conclusions de cette démarche, attendues au cours de l'année 2007, pourraient éventuellement être l'objet d'une disposition particulière du schéma métropolitain d'aménagement et de développement.

TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN

La *Loi sur la Communauté métropolitaine de Québec* stipule que cette dernière possède des compétences pour planifier, coordonner et financer le transport en commun métropolitain sur son territoire.

Un titre métropolitain de transport qui répond à un besoin

En octobre 2003, à l'initiative de la CMQ, le Réseau de transport de la Capitale, la société de transport de Lévis, le ministère des Transports du Québec, la Société des traversiers du Québec et la CMQ joignaient leurs efforts pour mettre en place un titre de transport en commun métropolitain. Initialement prévu pour demeurer en place un peu plus de deux années, l'entente a été renouvelée en 2006 pour trois années supplémentaires. Ce titre permet aux utilisateurs des réseaux de transport en commun de la Rive-Nord et de la Rive-Sud de se déplacer avec un seul laissez-passer et ainsi épargner d'importantes sommes d'argent.

En novembre 2006, 592 utilisateurs ont bénéficié de ce titre. La qualité du service offert par les sociétés partenaires à l'entente et les augmentations importantes du prix de l'essence auraient particulièrement contribué à favoriser un transfert modal en faveur du transport en commun.

Le financement de ce titre, soit l'équivalent des manques à gagner des deux sociétés de transport impliquées, provient à parts égales du ministère des Transports du Québec et de la CMQ. C'est cette dernière qui est chargée de coordonner la réalisation de l'entente.

Vers de nouvelles améliorations des services de transport en commun

Au cours de l'année 2006, la CMQ s'est également penchée sur la possibilité que des bonifications supplémentaires puissent être apportées aux services de transport en commun entre les deux rives, notamment par une meilleure harmonisation des horaires et des tracés des différents réseaux de transport impliqués.

Sous la supervision de la commission Transport en commun métropolitain, des rencontres ont été organisées entre la CMQ, les sociétés de transport en commun, le ministère des Transports du Québec, la Société des traversiers du Québec ainsi que des représentants de Québec et Lévis afin de tenter d'identifier différents scénarios d'amélioration des services interrives, tant dans l'axe des ponts qu'au niveau du traversier.

Les avantages et les inconvénients de multiples options ont été l'objet d'analyses poussées de la part de firmes externes afin que puissent être pris en compte les coûts, l'achalandage prévisible ainsi que la réorganisation obligatoire des services actuellement rendus à la population. Ce n'est qu'en 2007 que la commission Transport en commun métropolitain fera ses recommandations au conseil de la CMQ.

L'année à venir sera également l'occasion, pour la commission, de se pencher sur les déplacements entre les municipalités des MRC du territoire et la ville de Québec.

AUTRES RÉALISATIONS

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le législateur, la Communauté métropolitaine de Québec a été amenée, à quelques reprises, à se pencher sur divers autres dossiers ponctuels. Appuyée par son conseil ou son comité exécutif, la CMQ a toujours agi de façon à mettre en commun les ambitions et les forces de chacun afin de contribuer à maintenir le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent la région, tout en respectant les aspirations locales.

La sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec

Créée en 1995, la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec ne disposait plus, depuis quelque temps, des ressources nécessaires à la poursuite de son mandat. Dans une entente survenue en juin 2006, la Coalition et la Communauté métropolitaine de Québec signaient une entente dans laquelle cette dernière acceptait de prendre le relais de la Coalition et s'engageait à œuvrer à la sauvegarde et à la mise en valeur du pont de Québec.



Photo : Benoît Massicotte

En juin 2006, la CMQ acceptait de prendre le relais de la Coalition pour la sauvegarde et la mise en valeur du pont de Québec.

La direction générale de la CMQ se voyait ainsi confier le mandat d'élaborer un projet visant à commémorer le 100e anniversaire de l'effondrement du premier pont de Québec, survenu le 29 août 1907. Au total, 76 personnes, dont 33 Mohawks et 21 résidents de la région de Québec, dont une forte majorité de la Rive-Sud, y ont vu la mort.

Les membres du comité exécutif de la CMQ ont ainsi voulu souligner de manière appropriée l'importance de cet événement. Plusieurs rencontres de travail ont permis d'élaborer les bases de ce que sera cette commémoration, les budgets impliqués, la programmation des activités, les lieux de célébration…

Parallèlement, la direction générale était autorisée à entamer des travaux sur la tenue d'activités d'exposition et d'interprétation sur le pont de Québec. Après avoir évalué le potentiel muséal de ce dernier, une firme spécialisée en patrimoine culturel et en muséologie a été chargée d'élaborer différents scénarios de mise en valeur du pont. En 2007, un comité technique formé de représentants des villes impliquées se penchera plus à fond sur cette question.

Soucieuse de voir la réfection du pont de Québec se poursuivre, la direction générale a également rencontré des représentants du ministère des Transports du Québec afin d'être mise au fait des négociations actuellement en cours entre le Canadien National, propriétaire du pont, et le gouvernement du Canada. Divers gestes pourraient éventuellement découler de cette rencontre.

Enfin, pour créer une programmation mémorable et renforcer la mobilisation populaire, la Société du 400e anniversaire de Québec a fait appel à de nombreux partenaires pour s'assurer que la programmation des célébrations de 2008 reflète bien la diversité et le talent des forces vives de la région. La Communauté métropolitaine de Québec s'est fait un plaisir d'assister la Corporation Rues Principales Saint-Romuald à développer le concept d'une fête intitulée *Le pont de Québec, une rencontre entre deux rives*, proposition que la Corporation a soumise à la Société dans l'espoir d'être retenue parmi les organismes subventionnés. La décision de la Société est attendue en début 2007. Organisme public, la CMQ n'était pas admissible à cette aide.

Des liens permanents de communication à maintenir

Organisme de coordination et de planification, la Communauté métropolitaine de Québec se fait un devoir de maintenir des liens permanents de communication entre elle, les élus, les administrations municipales et provinciales, plusieurs partenaires et les citoyens du territoire. Pour ce faire, différents outils de communication et d'information ont été mis en place au cours des années.

En 2006, une moyenne mensuelle de 10 310 internautes ont visité le site Internet www.cmquebec.qc.ca, une hausse moyenne de 33 % par rapport à 2005. Chaque mois, 13 671 fichiers ont été copiés et 32 836 pages ont été vues par ces visiteurs.

Distribué à près de 400 personnes intéressées au milieu municipal et à la région métropolitaine de Québec, le *Bulletin de liaison* traite toujours des dossiers alimentant le quotidien de la Communauté.


Bulletin de LIAISON de la Communauté métropolitaine de Québec

Volume 3 - Numéro 2 | Novembre 2006

IMPLANTATION D'ÉOLIENNES
Le CMQ baisse leur développement

TITRE MÉTROPOLITAIN DE TRANSPORT EN COMMUN
Une augmentation de 70 % des ventes en 3 ans

GÉOMATIQUE MÉTROPOLITAINE
Les municipalités du territoire ont maintenant accès à toutes les photographies satellitaires

PDF du Bulletin de liaison vol. 3 no 2

Inspiré du portrait corporatif publié en 2005, un court dépliant décrivant la mission, les compétences, le territoire et le processus décisionnel en place à la Communauté a vu le jour en 2006. Il sert à présenter la corporation lors des divers événements publics auxquels participe la CMQ.

Règlements et procès-verbaux du conseil et du comité exécutif sont rapidement acheminés aux élus ainsi qu'aux administrations des 28 municipalités et trois MRC du territoire.

LES PROGRAMMES DE TRAVAIL DES COMMISSIONS

Les programmes de travail suivants ont été soumis au conseil puis acceptés par ce dernier. Ils sont à la base des activités des commissions pour l'année 2006.

COMMISSION AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Soumettre au conseil un projet de schéma d'aménagement et de développement accompagné de ses recommandations.
- Coordonner les travaux des autres commissions devant collaborer à la réalisation du SMAD et obtenir d'elles des avis à l'égard de sujets du schéma en lien avec leurs préoccupations spécifiques.
- Adresser au conseil des recommandations sur les avis demandés par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Dresser un bilan général du Plan des grands enjeux de développement économique, notamment sur l'évolution de l'économie et des enjeux ainsi que sur sa mise en œuvre.
- Assurer un suivi particulier des enjeux économiques concernant l'accueil des projets, le rayonnement international et la diversification de l'économie de la région métropolitaine de Québec.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- Développer des propositions métropolitaines à l'égard des problématiques abordées par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.
- Dresser un bilan du PGMR de la CMQ (Rive-Nord) et assurer la coordination des mesures confiées à la CMQ.

COMMISSION TRANSPORT EN COMMUN MÉTROPOLITAIN

- Soumettre au conseil un plan d'action pour le développement du transport en commun métropolitain.

LES MUNICIPALITÉS DU TERRITOIRE
Population, superficie, potentiel fiscal et richesse foncière uniformisée

Municipalités	Population[1]	Superficie du territoire[2] (km²)	Potentiel fiscal[3] ($) (provisoire)	Richesse foncière uniformisée[3] ($)
L'ANCIENNE-LORETTE	16 618	8,020	1 015 425 722	951 186 025
LÉVIS	127 352	443,648	7 320 774 639	6 835 294 106
MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ				
Beaupré	2 909	22,530	375 331 938	318 760 295
Boischatel	4 751	19,640	276 242 483	267 399 951
Château-Richer	3 527	228,990	154 656 635	147 118 747
L'Ange-Gardien	2 946	50,670	161 120 501	153 306 008
Saint-Joachim	1 489	40,680	66 368 892	62 612 021
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 223	82,280	256 660 531	249 656 854
Saint-Louis — Cap-Tourmente	2	0,000	240 096	240 096
Saint-Tite-des-Caps	1 450	130,010	73 376 109	71 401 814
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 775	64,380	143 171 456	129 259 548
TOTAL MRC LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	**22 072**	**639,180**	**1 507 168 641**	**1 399 755 334**
MRC LA JACQUES-CARTIER				
Fossambault-sur-le-Lac	1 132	10,960	155 320 031	154 244 801
Lac-Beauport	6 145	62,720	508 718 976	497 902 919
Lac-Delage	496	1,460	39 754 246	37 981 724
Lac-Saint-Joseph	198	32,810	143 540 013	143 533 697
Saint-Gabriel-de-Valcartier	2 502	441,170	618 600 057	469 265 779
Sainte-Brigitte-de-Laval	3 658	111,490	181 536 442	179 293 448
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	5 024	120,610	303 419 265	287 044 586
Shannon	4 149	61,790	222 052 627	204 661 836
Stoneham-et-Tewkesbury	5 846	684,750	441 633 104	427 035 793
TOTAL MRC LA JACQUES-CARTIER	**29 150**	**1 527,760**	**2 614 574 761**	**2 400 964 583**
MRC L'ÎLE-D'ORLÉANS				
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans	513	30,760	72 199 309	71 763 426
Saint-Jean-de-l'Île-d'Orléans	885	43,640	140 321 125	138 921 760
Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans	1 607	35,320	166 549 798	163 320 785
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans	1 898	31,130	128 885 768	124 665 616
Sainte-Famille	871	46,430	78 559 730	77 016 734
Sainte-Pétronille	1 060	4,500	124 190 988	122 196 086
TOTAL MRC L'ILE-D'ORLÉANS	**6 834**	**191,780**	**710 706 718**	**697 884 407**
QUÉBEC	492 937	544,750	37 036 941 779	33 261 853 145
SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES	16 937	84,944	1 398 515 019	1 297 566 632
TOTAL CMQ	**711 900**	**3 440,082**	**51 604 107 279**	**46 844 504 232**

1. Source : Gazette officielle du Québec, Partie 2 du 28 décembre 2005, 137e année, no 52, page 7513.
   Décret 1248-2005 concernant la population des municipalités et des arrondissements pour l'année 2006.
2. Source : Répertoire des municipalités du Québec, MAMR, novembre 2005.
3. Source : Sommaire des rôles d'évaluation foncière, MAMR, janvier 2006.
   Le calcul du potentiel fiscal est provisoire puisque sujet à des modifications après l'étude approfondie des sommaires des rôles 2006.

ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS 2006

BILAN
AU 31 DÉCEMBRE 2006

		2006	2005
ACTIF			
Actif à court terme			
Encaisse	1	70 658	77 237
Placements temporaires	2	2 100 000	1 500 000
Encaisse et placements affectés (note 4)	3		
Débiteurs (note 5)	4	25 784	72 033
Stocks (note 6)	5		
Tranche exigible des créances B long terme (note 9)	6		
Autres actifs (note 7)	7	15 357	17 775
	8	2 21 1 799	1 667 045
Propriétés destinées à la revente (note 8)	9		
Créances à long terme (note 9)	10		
Placements à long terme (note 10)	11		
Immobilisations (note 11)	12	139 002	172 295
	13	2 350 801	1 839 340
PASSIF ET AVOIR DES CONTRIBUABLES			
Passif à court terme			
Découvert bancaire	14		
Emprunts temporaires	15		
Créditeurs et frais courus (note 12)	16	421 144	514 839
Provision pour contestations d'évaluation (note 13)	17		
Revenus reportés (note 14)	18		
Versements exigibles sur la dette B long terme (note 15)	19		
	20	421 144	514 839
Subventions reportées (note 11)	21		
Dette à long terme (note 15)	22		
	23	421 144	514 839
Avoir des contribuables			
Surplus (déficit) accumulé	24	1 790 655	1 152 206
Montants à pourvoir dans le futur (note 18)	25		
Réserves financières et fonds réservés	26		
Investissement net dans les éléments d'actif à long terme	27	139 002	172 295
	28	1 929 657	1 324 501
	29	2 350 801	1 839 340

Engagements contractuels (note 21)

Éventualités (note 23)

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

		2006		2005
		Budget	Réalisations	Réalisations
REVENUS				
Taxes	1			
Paiements tenant lieu de taxes	2			
Répartitions aux municipalités membres				
Ensemble des municipalités	3	2 847 350	2 847 350	2 671 847
Certaines municipalités	4	370 000	365 346	633 240
Autres revenus de sources locales	5	20 000	226 090	151 994
Transferts	6	15 000		48 420
	7	3 252 350	3 438 786	3 505 501
Revenus spécifiques transférés aux activités d'investissement	8	(30 000)	( )	( )
	9	3 222 350	3 438 786	3 505 501
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Administration générale	10	2 108 782	1 688 850	2 007 291
Sécurité publique	11			
Transport	12	60 000	73 112	55 740
Hygiène du milieu	13	370 000	128 609	373 180
Santé et bien-être	14			
Aménagement, urbanisme et développement	15	1 057 772	892 810	730 790
Loisir et culture	16			
Réseau d'électricité	17			
Frais de financement	18	1 300		55
	19	3 597 854	2 783 381	3 167 056
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES				
Remboursements de la dette à long terme				
Remboursements de capital	20			
Virement du Fonds d'amortissement	21	( )	( )	( )
Virement au Fonds d'amortissement	22	( )	( )	( )
	23			
Autres transferts aux activités d'investissement	24		16 957	22 557
	25		16 957	22 557
	26	3 597 854	2 800 338	3 189 613
SURPLUS (DÉFICIT) DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AVANT AFFECTATIONS	27	(375 504)	638 448	315 888
AFFECTATIONS				
Surplus (déficit) accumulé non affecté	28	375 504	13 111	46 870
Surplus accumulé affacté	29		479 063	386 098
Réserves financières et fonds réservés				
Virement de	30			
Virement à	31	( )	( )	( )
	32	375 504	492 174	432 968
SURPLUS (DÉFICIT) AVANT FINANCEMENT À LONG TERME DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	33		1 130 622	748 856
Financement à long terme des activités financières (note 17)	34			
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	35		1 130 622	748 856

ACTIVITÉS FINANCIÈRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2006

		2006		2005
		Budget	Réalisations	Réalisations
SOURCES DE FINANCEMENT				
Revenus spécifiques transférés des activités financières provenant				
Des contribuables ou des municipalités membres				
Taxes générales spéciales	1			
Taxes de secteur spéciales	2			
Répartitions aux municipalités membres				
Ensemble des municipalités	3	30 000		
Certaines municipalités	4			
Autres	5			
De tiers				
Contributions des promoteurs	6			
Transferts conditionnels	7			
Autres	8			
	9	30 000		
AUTRES TRANSFERTS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	10		16 957	22 557
Autres sources				
Surplus accumulé non affecté	11			
Surplus accumulé affecté	12			12 625
Réserves financières et fonds réservés	13			
Emprunts à long terme à la charge				
Des contribuables ou des municipalités membres	14			
De tiers	15			
	16	30 000	16 957	35 209
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
Administration générale	17	15 000		10 212
Sécurité publique	18			
Transport	19			
Hygiène du milieu	20			
Santé et bien-être	21			
Aménagement, urbanisme et développement	22	15 000	16 957	24 997
Loisirs et culture	23			
Réseau d'électricité	24			
	25	30 000	16 957	35 209
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE	26			



COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC
1130, ROUTE DE L'ÉGLISE
QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4X6

TÉLÉPHONE : 418 641-6249
TÉLÉCOPIEUR : 418 641-6545
COURRIEL : INFO@CMQUEBEC.QC.CA

WWW.CMQUEBEC.QC.CA